

**DEMANDE D'ADMISSION À LA CHAMBRE DES EXPERTS-TRADUCTEURS ET
TRADUCTEURS ASSERMENTÉS DE FRANCE (CETTAF)**

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le à

Assermenté(e) près la Cour d'Appel de : en tant qu'expert

depuis pour la langue :

depuis pour la langue :

Assermenté(e) près le Tribunal de Grande Instance de :

depuis pour la langue :

depuis pour la langue.....

Profession :

adresse de domicile :

Tél. personnel : professionnel :

Fax : portable :

E-mail :

demande mon admission à la Chambre des Experts-Traducteurs Assermentés de France en tant que
Membre Actif.

À le

signature :

Site internet : <https://www.traducteursdefrance.fr>

Pièces à joindre à la demande :

1. Photocopie du PV de prestation de serment
2. Photocopie de lettre d'acceptation de la Cour d'Appel ou du Tribunal Judiciaire
3. Justificatif d'identité
4. C.V. complet
5. Photocopies des diplômes accompagnés de leur traduction en français, le cas échéant, et de toutes pièces établissant la compétence dans la langue demandée ainsi que la maîtrise du français.

Pièces à fournir après admission :

1. Deux photographies format (25 x 35 mm) pour l'établissement de la carte de Membre Actif
2. Un chèque de 80 euros représentant le droit d'admission, la cotisation annuelle, la prime d'assurance professionnelle du traducteur-interprète assermenté et les frais de confection du sceau.

Dossier à envoyer par mail et courrier postal à l'adresse : **CETTAF – 35 Rue Haroun Tazieff – 54320
MAXÉVILLE** - contact@traducteursdefrance.fr

Pour nous contacter : contact@traducteursdefrance.fr – Tél : 06.12.02.46.71